



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

**SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 196.000.000 DINARS TUNISIENS
IMMATRICULÉE AU RESTRE DE COMMERCE PRÈS DU TRIBUNAL DE
1ÈRE INSTANCE DE TUNIS SOUS LE NUMÉRO B 615 1996
SIÈGE SOCIAL : 65, AVENUE HABIB BOURGUIBA TUNIS**

RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE PRÉVUE LE 20 JUIN 2013

PREMIÈRE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice, telle que proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :

- | | | |
|---------------------------------------|------------------|----|
| • Résultat net de l'exercice 2012 | 26 597 625,966 | DT |
| • Report à nouveau de l'exercice 2011 | - 88 449 554,872 | DT |
| • Report à nouveau de l'exercice 2012 | 61 851 928,906 | DT |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Kamel NEJI
- Monsieur Moncef MZABI

Ils exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à